

## Révision de différentes ordonnances du domaine de l'énergie

Madame la conseillère fédérale,  
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel a pris connaissance du sujet de la consultation du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et des communications (DETEC) et vous remercie de lui offrir la possibilité de donner son avis sur la présente révision de différentes ordonnances du domaine de l'énergie.

Ces modifications concernent les révisions d'ordonnances suivantes : ordonnance sur les ouvrages d'accumulation (OSOA), ordonnance sur la responsabilité civile en matière nucléaire (ORCN), ordonnance sur les qualifications du personnel des installations nucléaires (OQPN), ordonnance sur les équipes de surveillance des installations nucléaires (OESN), ordonnance sur les matériels électriques à basse tension (OMBT), ordonnance sur les appareils et les systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles (OSPEX), ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT).

Le Conseil d'État approuve ces modifications et n'a pas de commentaire particulier à y apporter.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Madame la conseillère fédérale, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 4 juillet 2022

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
L. KURTH

*La chancelière,*  
S. DESPLAND